

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-54

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
CESSION D'UNE PROPRIETE
COMMUNALE -
PLATEAU DE BUREAUX
37 AVENUE GENERAL DE
GAULLE

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire de plateaux de bureau (lots de copropriété) dans l'immeuble «La Combe Vernay», 37 avenue Général de Gaulle. Le bâtiment se situe sur la parcelle cadastrée section AI n° 283, dont la superficie est de 7 700 m².

Une partie des locaux a été libérée après le transfert de certains services présents dans le bâtiment Hôtel de Ville. Un plateau d'environ 165 m² est aujourd'hui occupé par la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône – Antenne de Caluire et Cuire, conformément à la convention de mise à disposition de locaux approuvée par délibération du Conseil Municipal N° 2015-88 du 18 septembre 2015.

Le plateau restant au premier étage, d'environ 116 m² (lot n° 27), n'ayant plus d'utilité pour la Ville, peut être cédé. Une cave est rattachée aux locaux vendus (lot n° 16).

Par délibération N° 2015-133 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a constaté la non affectation des biens à céder à un service public, prononcé leur désaffectation, et approuvé leur déclassement du domaine public.

Après mise en ligne d'une annonce et trois visites, une seule proposition ferme a été déposée.

L'offre effectuée par la Société Civile Immobilière DIDVER, pour un prix de 165 000 €, a donc été retenue. Cette proposition est inférieure au montant de l'estimation établie par France Domaine (180 000 €), mais elle constitue la seule offre reçue par la Ville, en dépit d'une large diffusion.

La Ville céderait donc en l'état à Société Civile Immobilière DIDVER ces deux lots de copropriété.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

le principe de la cession en l'état des lots de copropriété n° 27 et 16 dont la Ville est propriétaire au 37 avenue du Général de Gaulle, pour un montant de 165 000 € hors droits, à Société Civile Immobilière DIDVER,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer le compromis et tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Stéphane ALEXANDRE, notaire à Caluire et Cuire, pour le compte de la Ville, et Maître Grégory DUTEL (S.C.P. BRONNERT – BOURBON - DUTEL) notaire à Lyon 6ème, pour le compte de l'acquéreur,

- DIT

que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET